



RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

**CONTRAT DE PARTENARIAT POUR L'ETABLISSEMENT D'UN
RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES OUVERT AU
PUBLIC EN VUE D'UNE OPERATION DE RESORPTION DES ZONES
BLANCHES POUR L'ACCES AU HAUT DEBIT**

Annexe 23 – Procédure de remise des Biens en fin de contrat

Nom du candidat : France Télécom SA

Date de version : 11/12/2009

Clause de confidentialité

Toute information contenue dans ce document strictement confidentiel est fournie à la Région Languedoc-Roussillon dans le seul but de répondre à sa requête, et ne peut être utilisée à d'autre fin.

La Région Languedoc-Roussillon s'engage à ne pas publier ni faire connaître tout ou partie de ces informations à quelque tierce partie que ce soit, sans l'autorisation préalable de France Télécom.

copyright 2009
tous droits réservés

A l'expiration du contrat, un inventaire des biens sera établi par le Titulaire et remis à la Région Languedoc Roussillon.

L'inventaire sera établi en deux exemplaires, chacun signé des deux parties.

A compter de la dernière des dates de signature, il emportera transfert de propriété et des risques au profit de la Région Languedoc Roussillon.

Version expurgée
après avis de la CADA
n° 2008 06-31-FT